



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023, à 19 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5

Absence : Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.



## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
  - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
  - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
  - 3.1 Comptes à payer
  - 3.2 Amendement budgétaire – AB-01/2023
4. DÉPÔT DE RAPPORTS
  - 4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (octobre 2023)
  - 4.2 Dépôt des rapports comparatifs
5. AFFAIRES DIVERSES
  - 5.1 Calendrier des séances du conseil – année 2024
  - 5.2 Autorisation de signature avec le SFCP 5313 – Lettre d'entente 2023-03 concernant le poste de responsable de la bibliothèque
  - 5.3 Nomination au poste de responsable de la bibliothèque
  - 5.4 Nomination d'un journalier aux opérations – poste temporaire
  - 5.5 Nomination de Myriam Derome à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.
  - 5.6 Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement 714-2023 modifiant le règlement 683-2022 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux
  - 5.7 Adoption du Règlement 713-2023 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle
  - 5.8 Libération provisoire - Travaux de réfection de la rue Rivest
  - 5.9 Adoption d'un programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout
  - 5.10 Renouvellement de l'assurance « La Municipale » de la Fédération québécoise des municipalités (FQM Assurances inc.) – Période de protection
  - 5.11 Autorisation de déposer une demande au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 volet 2 - Rue du Moulin
  - 5.12 Autorisation de déposer demande subvention au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
  - 5.13 Adjudication du contrat pour services professionnels – Plan, devis et surveillance pour la construction de la rue René et le prolongement des services municipaux
  - 5.14 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'année 2024 – PG Solutions inc.
  - 5.15 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

## Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

- 5.16 Mandat à La Gestion Élite pour l'entretien ménager des édifices municipaux
  - 5.17 Mandat pour services professionnels – Audit du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU volet 2
  - 5.18 Location d'espace pour entreposer le caisson de sécurité
  - 5.19 Mandat de drainage - Fossé rue Grégoire
  - 5.20 Contrat d'animation pour le camp de jour 2024
  - 5.21 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur
  - 5.22 Ajout d'un panneau d'arrêt – Intersection rue Rivest et 1<sup>re</sup> Avenue
  - 5.23 Projet sélectionné – Budget participatif 2023
  - 5.24 Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente intermunicipale de loisirs, sports et culture avec la municipalité de Saint-Roch-Ouest
  - 5.25 Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
  - 5.26 Autorisation pour traverse de sentiers motoneige – Club Ste-Julienne
  - 5.27 Participation au Gala des Lauriers d'Or de la Chambre de commerce et d'industrie Montcalm
  - 5.28 Mandat à Parallèle 54 – accompagnement technique pour le dépôt d'une subvention au programme PRIMEAU 2023 et au programme TAPU
  - 5.29 Demande de contribution financière – Dépouillement d'arbre de Noël 2023
  - 5.30 Motion de félicitations et remerciements – La Grande Marche Pierre Lavoie
  - 5.31 Motion de félicitations et remerciements - Halloween
  - 6. VARIA
  - 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

**2023-11-273**

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**



## **2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2023**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**2023-11-274**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 comme présenté.

**ADOPTÉE.**



### **2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**2023-11-275**

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 comme présenté.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

ADOPTÉE.



### 3. APPROBATION DES COMPTES

#### 3.1 Comptes à payer

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 31 octobre 2023 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2023-11-276

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 octobre 2023 totalisant **349 178.08 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 octobre 2023, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'il a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **418 469.60 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



#### 3.2 Amendement budgétaire – AB-01/2023

**Considérant** le Règlement 625-2019 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

**Considérant** l'article 6.3 dudit règlement qui stipule que lorsque la vérification des crédits disponibles démontre une insuffisance de crédits, le directeur général ou l'employé, le cas échéant, doit soumettre une demande de transfert budgétaire selon la procédure prévue à la section IX du présent règlement.

2023-11-277

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'amendement budgétaire portant le numéro AB-01/2023, comme présenté :

DESCRIPTION	CODES BUDGÉTAIRES	MONTANT	
		Débit	Crédit
<b>DÉPENSES COURANTES</b>	<b>DE</b>	<b>VERS</b>	
SERVICE DE FORMATION	02-11000-454		(3 750.00) \$
<b>RECEPTIONS CIVIQUES</b>		<b>02-11000-493</b>	<b>3 750.00 \$</b>
HONORAIRES DE VÉRIFICATION	02-13000-413		(1 700.00) \$
<b>ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE</b>		<b>02-13000-414</b>	<b>1 700.00 \$</b>
ENTR. & REP. AMEUB. EQUIP. DE B	02-13000-527		(125.00) \$
<b>MÉDICAMENTS ET FOURN. MÉDICALE</b>		<b>02-13000-675</b>	<b>125.00 \$</b>
HONORAIRES PROFESSIONNELS AUTRES	02-19000-419		(1 200.00) \$
<b>DONS ET SUBVENTIONS</b>		<b>02-19000-991</b>	<b>1 200.00 \$</b>



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

CADETS DE LA SQ	02-21000-451			(1 000.00) \$
ENTR. & REP. MACH. OUTIL & EQUIP	02-22000-526			(700.00) \$
<b>ENTRETIEN CASERNE &amp; TERRAIN</b>		<b>02-22000-522</b>	<b>1 700.00 \$</b>	
IMPRÉVUS VOIRIE	02-32000-999			(5 850.00) \$
HON. PROF. SCIENT. ET DE GÉNIE	02-32000-411			(3 450.00) \$
<b>RÉMUNÉRATION VOIRIE</b>		<b>02-32000-141</b>	<b>9 300.00 \$</b>	
IMPRÉVUS VOIRIE	02-32000-999			(1 150.00) \$
<b>R.R.Q. INSP. VOIRIE</b>		<b>02-32000-222</b>	<b>1 150.00 \$</b>	
ENTRETIEN ET RÉPARATION INFRASTRUCTURES	02-33000-521			(2 450.00) \$
<b>PIECES &amp; ACCESSOIRES (LUMINAIRE)</b>		<b>02-34000-649</b>	<b>2 450.00 \$</b>	
IMPRÉVUS VOIRIE	02-32000-999			(3 000.00) \$
<b>LUMINAIRES</b>		<b>02-34000-681</b>	<b>3 000.00 \$</b>	
HON. PROF. SCIENT. ET DE GÉNIE	02-32000-411			(900.00) \$
<b>PIECES ET ACCESSOIRES</b>		<b>02-35500-649</b>	<b>900.00 \$</b>	
IMPRÉVUS USINE D'EAU POTABLE	02-41200-999			(2 200.00) \$
<b>ENTRETIEN ET RÉPARATION BÂTIMENTS ET TERRAINS</b>		<b>02-41200-522</b>	<b>2 200.00 \$</b>	
IMPRÉVUS USINE D'EAU POTABLE	02-41200-999			(2 200.00) \$
<b>ENTR. &amp; RÉP. MACH. OUT. &amp; ÉQUIP. DIV.</b>		<b>02-41200-526</b>	<b>2 200.00 \$</b>	
IMPRÉVUS USINE D'EAU POTABLE	02-41200-999			(1 500.00) \$
<b>ELECTRICITE CENTRALE EAU POTABLE</b>		<b>02-41200-681</b>	<b>1 500.00 \$</b>	
IMPRÉVUS USINE EAUX USÉES	02-41400-999			(5 600.00) \$
<b>HON. PROF. SCIENT. ET DE GÉNIE - SECTEUR OLYMEL</b>		<b>02-41500-411</b>	<b>5 600.00 \$</b>	
IMPRÉVUS USINE EAUX USÉES	02-41400-999			(4 400.00) \$
SERVICES TECHNIQUES ÉGOUTS	02-41500-445			(700.00) \$
<b>HON. PROF. SCIENT. ET DE GÉNIE</b>		<b>02-41500-441</b>	<b>5 100.00 \$</b>	
IMPRÉVUS	02-41500-999			(300.00) \$
SERVICES TECHNIQUES ÉGOUTS	02-41500-445			(700.00) \$
<b>MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT DIVERS</b>		<b>02-41500-516</b>	<b>1 000.00 \$</b>	
IMPRÉVUS	02-41500-999			(8 600.00) \$
<b>ENTRETIEN ET RÉPARATION INFRASTRUCTURES</b>		<b>02-41500-521</b>	<b>8 600.00 \$</b>	
IMPRÉVUS	02-41500-999			(1 100.00) \$
<b>ENTR. &amp; RÉP. MACH. OUTIL. &amp; ÉQUIP.</b>		<b>02-41500-526</b>	<b>1 100.00 \$</b>	
Services techniques (Brigade verte)	02-45211-429			(1 900.00) \$
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTE ET TRANSPORT</b>		<b>02-45110-446</b>	<b>1 900.00 \$</b>	
SERVICES JURIDIQUES	02-61000-412			(7 800.00) \$
<b>DONS ET SUBVENTIONS (PIIA ET DESJARDINS)</b>		<b>02-61000-991</b>	<b>7 800.00 \$</b>	
ADMINIST. ET INFORMATIQUE	02-70120-414			(2 550.00) \$
<b>SERVICES TECHNIQUES ACTIVITES GYMNASE</b>		<b>02-70120-447</b>	<b>2 550.00 \$</b>	
FRAIS DE POSTE GYMNASSE	02-70120-321			(150.00) \$
<b>MÉDICAMENTS ET FOURN. MÉDICALES</b>		<b>02-70120-675</b>	<b>150.00 \$</b>	
SERVICES JURIDIQUES ACT. RÉCRÉA.	02-70130-412			(1 000.00) \$
<b>ENTRETIEN ET RÉPARATION PATINOIRE</b>		<b>02-70130-522</b>	<b>1 000.00 \$</b>	
SERVICES JURIDIQUES ACT. RÉCRÉA.	02-70130-412			(400.00) \$
<b>ENTR. RÉPARATION- MACH., OUTIL.</b>		<b>02-70130-526</b>	<b>400.00 \$</b>	



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

<b>ET EQUIP. DIV. PATINOIRE</b>				
SERVICES TECHNIQUES LOISIRS ET CULTURE	02-70150-447			(3 000.00) \$
<b>RÉMUNÉRATION CAMP JOUR</b>		<b>02-70150-141</b>	<b>3 000.00 \$</b>	
PUBLICITÉ ET INFORMATION	02-70150-349			(700.00) \$
<b>R.R.Q. CAMP DE JOUR</b>		<b>02-70150-222</b>	<b>700.00 \$</b>	
PUBLICITÉ ET INFORMATION	02-70150-349			(400.00) \$
<b>FRAIS DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION</b>		<b>02-70150-310</b>	<b>400.00 \$</b>	
CONTRIBUTION CAMP DE JOUR	02-70150-996			(1 200.00) \$
DÉPENSES REGROUPÉES ACT. RÉCRÉA.	02-70150-999			(5 000.00) \$
<b>RÉMUNÉRATION BIBLIOTHÈQUE</b>		<b>02-70230-141</b>	<b>6 200.00 \$</b>	
ENTR.&RÉP.MACH. OUTIL &ÉQUIP.	02-70150-526			(600.00) \$
ANIMATION – ACTIVITES	02-70230-453			(500.00) \$
<b>R.R.Q. BIBLIOTHÈQUE</b>		<b>02-70230-222</b>	<b>1 100.00 \$</b>	
ANIMATION – ACTIVITES	02-70230-453			(1 400.00) \$
<b>ASS. COL. BIBLIOTHÈQUE</b>		<b>02-70230-283</b>	<b>1 400.00 \$</b>	
ANIMATION – ACTIVITES	02-70230-453			(2 050.00) \$
<b>ASSOCIATIONS ET ABONNEMENTS</b>		<b>02-70230-494</b>	<b>2 050.00 \$</b>	
			81 225.00 \$	<b>(81 225.00)\$</b>

ADOPTÉE.



## 4. DÉPÔT DE RAPPORTS

### 4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (octobre 2023)

#### DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2023.



### 4.2 Dépôt des rapports comparatifs

#### DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les rapports financiers et budgétaires suivants :

**Premier rapport** : conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose un rapport comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

**Deuxième rapport** : conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose un rapport comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.



## 5. AFFAIRES DIVERSES



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

## 5.1 *Calendrier des séances du conseil – année 2024*

**Considérant** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

2023-11-278

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

- Lundi 15 janvier
- Lundi 5 février
- Lundi 4 mars
- Mardi 2 avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin
- Mardi 2 juillet
- Lundi 12 août
- Mardi 3 septembre
- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre

**DE FIXER** la séance extraordinaire portant sur le budget de **2025**, au **mercredi 18 décembre 2024**.

Que le lieu ordinaire des séances est le 21 rue Principale à Saint-Esprit dans la salle du conseil et qu'elles débutent à 19 h 30.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE.**



## 5.2 *Autorisation de signature avec le SCFP 5313 – Lettre d'entente 2023-03 concernant le poste de responsable de la bibliothèque*

**Considérant** le départ imminent à la retraite de la titulaire du poste de responsable de la bibliothèque et des archives;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la création du poste de *responsable de la bibliothèque*, et, par le fait même, de l'abolition du poste de *responsable de la bibliothèque et des archives*.

2023-11-279

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la signature de l'entente 2023-03 par Simon Franche, directeur général et Germain Majeau, maire.

**ADOPTÉE.**



## 5.3 *Nomination au poste de responsable de la bibliothèque*

**Considérant** le besoin de la municipalité à combler le poste de responsable de la bibliothèque suite au départ à la retraite de la détentrice du poste;

**Considérant** la lettre d'entente 2023-03 intervenue avec le SCFP 5313 accordant 35 heures au poste de responsable de la bibliothèque, en enlevant les 5 heures prévues aux archives;

**Considérant** qu'un affichage a eu lieu à partir du 27 septembre 2023;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

**Considérant** que madame Martine Parent s'est démarquée et possède toutes les aptitudes et les qualifications nécessaires pour le poste.

2023-11-280

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** madame Martine Parent au poste de responsable de la bibliothèque. Madame Parent devra traverser avec succès la période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées, comme prévu à la convention collective. L'entrée en fonction sera le ou vers le 27 novembre 2023.

Les conditions salariales et les avantages sociaux reliés à cette fonction sont ceux décrits à la convention collective en vigueur et, le cas échéant, à la lettre d'entente 2023-03 intervenue avec le SCFP 5313.

**ADOPTÉE.**



#### 5.4 **Nomination d'un journalier aux opérations – poste temporaire**

**Considérant** qu'une ressource supplémentaire est nécessaire;

**Considérant** la recommandation de monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement, de procéder à l'embauche de monsieur Dany Boivin.

2023-11-281

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ENTÉRINER** l'embauche de monsieur Dany Boivin au poste de journalier aux opérations avec un statut temporaire en date du 3 octobre 2023.

Les conditions applicables à son poste sont celles d'un employé temporaire prévues à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**



#### 5.5 **Nomination de Myriam Derome à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.**

2023-11-282

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** madame Myriam Derome à titre de déléguée comme membre en règle au sein de la *Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.*

**ADOPTÉE.**



#### 5.6 **Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement 714-2023 modifiant le règlement 683-2022 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Alain Robert, conseiller, à l'effet que le *Règlement 714-2023 modifiant le règlement 683-2022 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet de modifier la vitesse permise sur le rang de la Rivière Nord et le rang de la Rivière Sud à 70 km/h.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Une copie du Projet de règlement 714-2023 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) avant la présente séance. Aussi, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

De plus, une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.



## 5.7 Adoption du Règlement 713-2023 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle

**Considérant** qu'un avis de motion et que le projet de règlement a été déposés à la séance du 30 octobre 2023;

**Considérant** que le projet règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2023-11-283

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le *Règlement 713-2023 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle*, comme si au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



## 5.8 Libération provisoire - Travaux de réfection de la rue Rivest

**Considérant** le contrat portant le numéro MSES-2203-L10 intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Excavations G. Allard inc.* pour les travaux de réfection de la rue Rivest;

**Considérant** l'inspection du chantier effectuée le 28 septembre 2023;

**Considérant** la recommandation de Jean-Philippe Lemire, ingénieur chez *Parallèle 54*.

2023-11-284

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE PROCÉDER** à la libération provisoire des travaux, comme recommandé par Jean-Philippe Lemire, ingénieur chez *Parallèle 54*.

**ADOPTÉE.**



## 5.9 Adoption d'un programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout

**Considérant** le souhait de la Municipalité de corriger tout raccordement inversé affectant le réseau d'égout pluvial;

**Considérant** que l'adoption du présent programme permet de répondre aux exigences du programme de subvention PRIMEAU dont a bénéficié la Municipalité dans le cadre de la réfection de la rue Rivest.





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

2023-11-285

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout et son plan d'action, joint en annexe à ce procès-verbal.

**ADOPTÉE.**



**5.10 Renouveau de l'assurance « La Municipale » de la Fédération québécoise des municipalités (FQM Assurances inc.) – Période de protection**

2023-11-286

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RENOUVELER** la police d'assurance « LA MUNICIPALE » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025, tel que détaillé ci-dessous :

Municipalité Combinée	45 064.00 \$
La Municipale Automobile	1 082.00 \$

**D'AUTORISER** le paiement de la prime pour un montant de **50 299,14 \$** taxes incluses à FQM Assurances inc.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-13000-423**, comme prévu au budget 2024 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**5.11 Autorisation de déposer une demande au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 volet 2 - Rue du Moulin**

**Considérant que** la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

**Considérant que** la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux.

2023-11-287

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

Que la Municipalité s'engage à :

- respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

- assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

**D'AUTORISER** le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme par monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier.

**ADOPTÉE.**



## 5.12 **Autorisation de déposer demande subvention au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière**

**Considérant** la volonté de la Municipalité d'acquérir des radars pédagogiques pour sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse.

2023-11-288

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds de la sécurité routière par monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier.

**ADOPTÉE.**



## 5.13 **Adjudication du contrat pour services professionnels – Plan, devis et surveillance pour la construction de la rue René et le prolongement des services municipaux**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation numéro 2023-1001 de services professionnels pour plan, devis et surveillance pour la construction de la rue René et le prolongement des services municipaux;

**Considérant** que l'analyse de conformité retient les trois (3) soumissions reçues;

**Considérant** l'analyse faite par le comité de sélection;

**Considérant** les résultats suivants (taxes incluses) :

	<b>Montant</b>	<b>Pointage</b>	<b>Rang</b>
• EXP	86 806.13 \$	88.25	1
• GBI experts-conseils inc.	92 761.83 \$	87.5	2
• Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	106 351.88 \$	85	3

**Considérant** que les documents d'appels d'offres, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication font foi de contrat entre les deux (2) parties;

**Considérant** qu'il est prévu que la vente des immeubles rembourse les sommes engagées par la Municipalité;

**Considérant** le *Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle*.

2023-11-289

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER EXP** pour les services professionnels pour plan, devis et surveillance pour la construction de la rue René et le prolongement des services municipaux et ce, pour la somme **86 806.13 \$ taxes incluses** tel que détaillé dans la soumission reçue le 2 novembre 2023 ainsi qu'aux conditions et tel que décrit dans les documents d'appel d'offres.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05024-721**, et de financer cette dépense à même le surplus libre de la municipalité.

**ADOPTÉE.**



**5.14 Renouveau du contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'année 2024 – PG Solutions inc.**

**Considérant** l'entente avec *PG Solutions inc.* pour ce qui a trait à l'entretien et au soutien des applications;

**Considérant** la nécessité de pourvoir à l'entretien des équipements et logiciels informatiques et d'obtenir le support nécessaire au besoin.

2023-11-290

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RENOUVELER** le contrat avec *PG Solutions inc.* pour l'année 2024 pour ce qui a trait à l'entretien et au soutien des applications, le tout pour un montant de **22 632.82 \$ taxes incluses**.

Facture CESA56240	4 864.59 \$	02-61000-414
Facture CESA55983	3 161.81 \$	02-13000-321
Facture CESA54715	13 277.31 \$	02-13000-414
Facture CESA54688	1 329.11 \$	02-13000-414

**D'AFFECTER** ces dépenses aux postes budgétaires décrits au paragraphe précédent de la présente résolution et au budget 2024 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**5.15 Renouveau de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé**

**Considérant** que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

**Considérant** que dans cette perspective, le procureur de la municipalité nous a fait parvenir une proposition, datée du 23 octobre 2023, valide pour toute l'année 2024;

**Considérant** que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**Considérant** qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité ;

**Considérant** que le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

2023-11-291

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**DE RETENIR** la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 23 octobre 2023 pour un montant de **250 \$ par mois** et ce, pour toute l'année 2024, déboursés et taxes en sus.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-412** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.16 *Mandat à La Gestion Élite pour l'entretien ménager des édifices municipaux*

**Considérant** la soumission reçue de l'entreprise « La Gestion Élite » le 1<sup>er</sup> novembre 2023;

**Considérant** la satisfaction du conseil en regard des travaux d'entretien ménager effectués aux différents édifices municipaux par cette entreprise.

2023-11-292

IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Derome  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** l'entreprise « La Gestion Élite » pour effectuer l'entretien ménager des édifices municipaux, savoir :

- La mairie, le garage municipal et le kiosque postal incluant l'arrêt d'autobus (02-19000-522);
- La bibliothèque (02-70230-522);

**D'AUTORISER** le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit, le contrat au montant de **2 329,55 \$ incluant les taxes** pour chaque mois de l'année 2024.

Le contrat est renouvelable annuellement, pour une période de 12 mois soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, à moins d'un avis écrit d'une ou l'autre des parties, 6 mois avant le Premier de l'an de chaque année.

Que cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement, soit selon les postes budgétaires inscrits ci-haut. De prévoir cette dépense au budget 2024.

**ADOPTÉE.**



## 5.17 *Mandat pour services professionnels – Audit du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU volet 2*



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

**Considérant** la reddition de compte devant être effectuée dans le cadre du programme PRIMEAU pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Rivest;

**Considérant** l'offre de services de *DCA comptable professionnel agréé inc.* du 20 octobre 2023.

2023-11-293

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *DCA comptable professionnel agréé inc.* pour effectuer l'audit du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU volet 2 au montant de **5 100 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05007-721**, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.18 **Location d'espace pour entreposer le caisson de sécurité**

**Considérant** que le caisson de sécurité du département de la voirie qui sert à faire les tranchées a été acquis en 2012 et qu'il est entreposé à la *Ferme Réal Lapalme inc.* depuis ce temps dû à un manque d'espace à la municipalité.

2023-11-294

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE VERSER** une somme de **300 \$** pour couvrir les frais de location d'un espace pour entreposer le caisson de sécurité à la *Ferme Réal Lapalme inc.* pour l'année en cours.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-516** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.19 **Mandat de drainage - Fossé rue Grégoire**

**Considérant** la problématique de drainage du fossé de la rue Grégoire situé entre les rues Villemaire et Desrochers (côté sud).

2023-11-295

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Latendresse Asphalte inc.* sur la base d'un mandat à dépenses contrôlées (temps et matériel) pour un budget global estimé à 30 000 \$ plus taxes.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05000-721**, de financer cette dépense par le compte **03-31000-000** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.20 **Contrat d'animation pour le camp de jour 2024**

**Considérant** l'importance d'offrir aux familles de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest un service de camp de jour pour l'été 2024;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

**Considérant** l'offre de services de *Les Camps A.E.S., Gestion Vincent et Limoges inc.* pour le coût d'inscription régulier pour 2024.

2023-11-296

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la signature de l'entente par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Simon Franche, avec l'entreprise *Les Camps A.E.S., Gestion Vincent et Limoges inc.* pour voir à organiser et à animer le camp de jour thématique 2024 tel que décrit dans l'offre de services pour l'été 2024. La municipalité contribue de cette façon :

Coût régulier par enfant par semaine

- Remboursement pour les résidents de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest 65.00 \$  
(subvention de la municipalité 50 % du coût d'inscription)

Aucun montant n'est versé pour les frais du service de garde.

Entre autres obligations inscrites au contrat, la municipalité s'engage à verser la rémunération à 50 % de trois (3) à quatre (4) animateurs, travaillant entre 30 et 40 heures par semaine, selon le salaire négocié entre l'animateur et *Les Camps A.E.S., Gestion Vincent et Limoges inc.*, salaire normalement admissible à une subvention d'Emploi été Canada.

Une annexe est prévue au contrat si un service d'accompagnement pour enfants à besoins particuliers est nécessaire. Dans ce cas, un montant supplémentaire de 500 \$ plus taxes est requis pour la formation de l'accompagnateur ainsi que 885,50 \$ plus taxes de montant hebdomadaire pour voir au salaire et charges sociales.

Le camp de jour se déroule de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi du 25 juin au 16 août 2024 inclusivement.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-996** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.21 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur

**Considérant** la politique de conservation en vigueur;

**Considérant** la liste des dossiers à détruire en référence au 1<sup>er</sup> novembre 2023 préparée par Diane Lamarre, responsable de la bibliothèque et des archives.

2023-11-297

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'administration à détruire les dossiers selon la liste préparée datée du 1<sup>er</sup> novembre 2023, soit :

# de dossier	Titre	Année de création	Année de disposition	Selon règle de conservation 2023
106-100/01	Assurances générales - Ultima	2019	2023	01-430
	Copie résolution 2019-12-405 renouvellement assurance MMQ	2019	2023	01-430
	Offre de service Ultima	2017	2023	01-430
	Police assurance (2 copies)	01-01-2019 à 01-01-2020	2023	01-430
	Questions courtier assurances re: location de salle	2019	2023	01-430



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

	Ristourne MMQ	2019	2023	01-430
401-133/12	Retours de clés	2017-2021	2023	06-320
403-122	Bail de location lieu de scrutin - élections provinciales 2018	2018	2023	06-340
114-250/91	UPA demande d'appui loi 48 (adoptée en 2020)	2019	2023	03-340
706-101/02	Collecte des RDD - Journée verte	2007 à 2015	2023	10-120
706-114/40	Aqueduc Ste-Julienne gelé - frais encourus	2003	2023	10-320
706-113/22	Bris aqueduc - fuites d'eau (rapport et factures)	2003-2008	2023	10-320
401-112/06	Soumission rejetée - trop dispendieux - bouclage du réseau d'aqueduc rue Villemaire	16-09-2019	2023	01-410
602-140/12	Programme d'aide à l'entretien réseau routier local (PAERRL)	2011 à 2016	2023	05-220
706-101/01	Collecte matières résiduelles - ordures (devis et contrats - MRC Montcalm)	2005 à 2014	2023	10-130
503-101/05	Plans mesures urgence municipalités avoisinantes	2008 à 2013	2023	07-130
503-101/04	Plans d'évacuation spécifiques organismes et entreprises	2001 à 2014	2023	07-130
503-101/02	Rapports annuels des incendies	2014 à 2016	2023	Selon Janie (MRC) la conservation est de 6 ans
503-101/2	Schéma de couverture de risques incendie	2003 à 2016	2023	07-130

**ADOPTÉE.**



## 5.22 Ajout d'un panneau d'arrêt – Intersection rue Rivest et 1<sup>re</sup> Avenue

**Considérant** l'achèvement des travaux de réfection de la rue Rivest;

**Considérant** les plaintes reçues concernant la vitesse sur cette rue résidentielle malgré la limite de vitesse et l'implantation de dos d'âne;

**Considérant** que le *Règlement 499-2007 autorisant l'achat, l'installation d'enseignes de signalisation (arrêt) et l'approbation des « arrêts » déjà installés sur le territoire municipal* prévoit qu'une simple résolution permet d'amender le plan dudit règlement.

2023-11-298

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'ajout d'un panneau d'arrêt au coin de la rue Rivest et de la 1<sup>re</sup> Avenue.

**DE PRÉVOIR** un affichage avancé pour aviser les utilisateurs de la nouvelle signalisation à venir.

**ADOPTÉE.**



## 5.23 Projet sélectionné – Budget participatif 2023

**Considérant** l'analyse de l'admissibilité des projets déposés dans le délai imparti;

**Considérant** qu'un seul projet est considéré admissible;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

**Considérant** que faute de plusieurs projets admissibles, la Municipalité ne peut solliciter le vote des citoyens.

2023-11-299

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE SÉLECTIONNER** le projet « pavillon extérieur pour rencontres intergénérationnelles » pour le budget participatif de 20 000 \$.

**D'AFFECTER** les dépenses relatives à ce projet aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-499**, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.24 **Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente intermunicipale de loisirs, sports et culture avec la municipalité de Saint-Roch-Ouest**

**Considérant** l'entente récurrente, depuis 2011, intervenue entre la municipalité de Saint-Roch-Ouest et la municipalité de Saint-Esprit pour voir aux activités de loisirs, de sports et de culture pour les citoyens de nos deux municipalités;

**Considérant** l'échéance de l'entente au 31 décembre 2023;

**Considérant** la volonté commune des municipalités de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest de renouveler l'entente selon les mêmes conditions, en prévoyant l'indexation annuelle.

2023-11-300

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RENOUVELLER** l'entente avec la municipalité de Saint-Roch-Ouest pour une durée de trois ans, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, selon les mêmes termes que le précédent contrat. Que le montant du contrat soit indexé selon l'IPC de septembre 2023 provenant des données de Statistique Canada, soit de 3.8 %. Le contrat est établi à **35 868 \$ taxes incluses** pour l'année financière **2024**.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Simon Franche, ainsi que le maire, monsieur Germain Majeau, sont autorisés à signer l'entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit.

Que ce montant plus indexation soit prévu aux **budgets 2024, 2025 et 2026** et affecté aux revenus de l'état des activités de fonctionnement, poste budgétaire **01-23171-050**.

**ADOPTÉE.**



## 5.25 **Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant**

*En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.*

**Considérant que** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**Considérant que** la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

**Considérant** qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**Considérant** qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**Considérant** qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**Considérant** qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants.

2023-11-301

IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Derome  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engager à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**ADOPTÉE.**



## 5.26 **Autorisation pour traverse de sentiers motoneige – Club Ste-Julienne**

**Considérant** la demande de monsieur Daniel Gallant, président du Club Ste-Julienne 669-08, en date du 5 octobre dernier;

**Considérant** que la demande concerne une traverse entre le 154 et le 165 du rang des Continuations (lots 2 538 791 et 2 538 807);

**Considérant** que le conseil est disposé à acquiescer à la demande du Club à circuler à cet endroit sur le réseau municipal.

2023-11-302

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le Club Ste-Julienne 669-08 à traverser sur le réseau routier, pour la saison 2023-2024, entre le 154 et le 165 du rang des Continuations, et ce, tel que demandé dans leur correspondance datée du 5 octobre dernier.

Que la signalisation routière devra être mise en place par le club conformément à la *Loi sur les véhicules hors route* et à ses frais.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Daniel Gallant, président du Club Ste-Julienne 669-08.

ADOPTÉE.



## 5.27 *Participation au Gala des Lauriers d'Or de la Chambre de commerce et d'industrie Montcalm*

2023-11-303

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'achat de quatre (4) billets à **175 \$ plus taxes** chacun afin de représenter la municipalité de Saint-Esprit à l'occasion du Gala des Lauriers d'Or organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Montcalm qui aura lieu le 16 novembre 2023.

Que cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-310**.

ADOPTÉE.



## 5.28 *Mandat à Parallèle 54 – accompagnement technique pour le dépôt d'une subvention au programme PRIMEAU 2023 et au programme TAPU*

2023-11-304

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Parallèle 54 Expert-Conseil inc* pour un montant de **15 600 \$ plus taxes** pour un mandat d'accompagnement.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-411** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



## 5.29 *Demande de contribution financière – Dépouillement d'arbre de Noël 2023*

**Considérant** la demande de contribution financière du Comité Dépouillement d'arbre de Noël, pour le Club optimiste de Saint-Esprit, pour l'édition 2023;

**Considérant** que d'année en année, cette fête est particulièrement appréciée de tous;

**Considérant** que le conseil municipal souhaite apporter leur appui aux organisateurs bénévoles.

2023-11-305

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ACCORDER** une aide financière de **3 000 \$** au Club optimiste de Saint-Esprit afin de réaliser le Dépouillement d'arbre de Noël 2023.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-991** et d'en autoriser le paiement.

**DE REMERCIER** tous les bénévoles qui contribuent au succès de cet événement.

**ADOPTÉE.**



## 5.30 **Motion de félicitations et remerciements – La Grande Marche Pierre Lavoie**

**Considérant** la tenue de l'événement La Grande Marche Pierre Lavoie le 15 octobre dernier.

2023-11-306

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE FÉLICITER ET REMERCIER** tous les participants de la Grande Marche Pierre Lavoie, soit près d'une centaine de marcheurs, les bénévoles et partenaires pour leur grande générosité et leur disponibilité, Benoit Pelletier et son équipe pour le montage de l'arche, Roxanne Bolduc pour l'ouverture de la marche, Dominic Lapalme, la Maison des jeunes de Saint-Esprit, Les Productions Méga-Animation, Sécurité routière Joliette, les pompiers de la MRC de Montcalm et les employés de la Municipalité de Saint-Esprit.

**ADOPTÉE.**



## 5.31 **Motion de félicitations et remerciements - Halloween**

**Considérant** la réussite de la fête de l'Halloween 2023.

2023-11-307

IL EST **PROPOSÉ PAR** : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE REMERCIER** tous les gens qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite de l'Halloween du 31 octobre dernier; Roxanne Bolduc, Rachel Grégoire et sa famille, Germain Majeau, Myriam Derome et le Café des aînés. Merci également aux familles des Municipalités de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest qui ont participé au concours DÉCORE TA MAISON EN FAMILLE et félicitations aux gagnants.

**DE PARTAGER** ces remerciements sur la page Facebook de la municipalité et dans l'Info+Saint-Esprit.

**ADOPTÉE.**



## 6. **VARIA**

Aucun sujet.



## 7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

*Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier*

~~~~~

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **20 h 30**, l'ordre du jour est épuisé.

2023-11-308

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**- Original signé -**

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée*

\_\_\_\_\_  
*Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier*

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée*